

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, M. Hamon, Mme Dron, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absent : Mme Lemoine, excusée, Mme Bayer, excusée.
- Secrétaire : Mme Pihée Marie-Agnès.
- Convocations expédiées le : 28/10/2014
- Compte-rendu affiché le : 07/11/2014

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CANOES D'ANJOU :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 7 mars 2011 relative à l'établissement d'une redevance, d'un montant de 250 €, à régler par les Canoës d'Anjou pour l'occupation de 400 m² de terrain communal situé en bordure du camping, à la Croix-Rouge, afin d'exercer leur activité durant la période estivale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **CONFIRME le montant de la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 250 €, par période estivale, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois,**
- . **DÉCIDE de formaliser cette décision et les différentes modalités, par la signature d'une nouvelle Convention d'occupation du domaine public avec les Canoës d'Anjou,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer ladite convention.**

PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec la Mutualité de l'Anjou concernant le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère. Elle rappelle que c'est un organisme gestionnaire qui inclut dans son métier l'accompagnement par des services rendus à la personne par le biais de l'embauche d'un animateur (aide aux courses, animation, petites réparations, etc...). De ce fait, le coût d'un logement genre T2 sera porté de 270 € à 400 € (soit environ 130 € de coût supplémentaire pour ce service d'accompagnement), coût jugé trop élevé par la commune. Dans le but de faire baisser ce coût, Madame le Maire a évoqué une mutualisation de cet animateur avec d'autres structures identiques. Dans ce cas-là, la personne employée ne serait plus leur salarié. Il ressort de cet entretien, qu'une collaboration avec cet organisme est plutôt compromise.

Il reste toutefois le projet proposé par Saumur Habitat pour 4 logements dans le bâtiment actuel et sans extension. Au niveau des professionnels de santé, seuls les cabinets du Médecin et des infirmières devront trouver un autre emplacement, sachant que la pharmacienne vient de mettre aux normes son local pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et conservera son emplacement actuel.

Ces locaux professionnels ainsi que la bibliothèque pourraient être installés dans le bâtiment de l'ancienne gare actuellement en cours de négociation d'achat.

Enfin, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rendez-vous avec Saumur Habitat le 17 novembre afin de discuter de ce projet, qui s'il a lieu se fera par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique. Elle rappelle que le terrain situé autour du presbytère sera conservé par la municipalité afin de l'aménager en jardin public.

ACQUISITION DE L'ANCIENNE GARE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations relatives à la négociation avec la SNCF pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gare.

Elle confirme la dernière proposition de la SNCF à savoir la somme de 40 000 € plus les frais notariés. Dans ce local de 125 m² au rez de chaussée, une étude va être faite afin d'y aménager les cabinets médical et infirmier avec une salle commune ainsi que la bibliothèque qui pourrait également bénéficier d'une salle à l'étage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE d'acquérir le local de l'ancienne gare,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer tous documents relatifs à cet achat.**

TRANSFERTS DE CRÉDITS N°5 :

Le conseil municipal à l'unanimité,

- . **APPROUVE le transfert de crédits suivants :**
 - 45 000 € prélevés à l'article 21311 (mairie)
 - 45 000 € reportés à l'article 21318 (bâtiments divers) : afin de financer l'acquisition de la gare,
 - 5 000 € prélevés à l'article 61522 (entretien et réparation de bâtiments),
 - 5 000 € reportés à l'article 60632 (fourniture de petit équipement).

TRAVAUX EN REGIE : REGULARISATION :

Afin de régulariser les opérations de travaux en régie, le conseil municipal à l'unanimité,

- . **APPROUVE la décision modificative n°2 suivante : en fonctionnement :**

Recettes :	Dépenses :
chapitre 042, article 722 : + 19 163 €	Chapitre 011, article 61522 : + 9 000 €
	Chapitre 011, article 61523 : + 10 163 €
	+ 19 163 €

- . **APPROUVE le transfert de crédits n°6 suivant : en investissement :**

Dépenses :
19 163 € seront prélevés à l'article 21311

Et seront reportés comme suit :

Chapitre 040 article 2113 :	+ 2 040 €
« « « article 2116 :	+ 325 €
« « « article 21311 :	+ 932 €
« « « article 21312 :	+ 15 866 €

AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Madame le Maire confirme au Conseil Municipal qu'elle va rencontrer très prochainement le Président de la Mutuelle de la Justice afin d'en discuter. Elle rendra compte de cet entretien lors du prochain Conseil municipal.

DEVIS DES TP PINEAU POUR DES BARRIÈRES SÉCURITÉ :

M. JOUSSELAÏN présente au Conseil Municipal un devis pour la réalisation et l'installation de 2 barrières de sécurité en bois au Courant, d'un montant de 1 350 € HT soit 1 620 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise des TP PINEAU d'un montant HT de 1 350 €**
- . **CHARGE M. JOUSSELAÏN de faire le nécessaire.**

Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :

Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et télécom Rue Dupetit-Thouars :

Les travaux sont bien avancés et le planning est respecté malgré des problèmes de vols (fuel, matériel) et d'actes de vandalisme.

Travaux à l'école : le personnel communal a passé pas mal de temps durant les vacances scolaires afin de réaliser divers travaux : changement de grillage, réparations diverses dans les classes, etc... ainsi que sur la finition des sanitaires. Tout est terminé.

Guinguette : Celle-ci étant fermée, Mr Belloeuve termine les travaux de rangement et nettoyage. Un devis a été demandé au fournisseur de la structure afin de réparer la toile (fermeture éclair cassée et toile coupée au cutter). Reste à voir quelle assurance prendra à sa charge ces réparations (mairie ou exploitant).

SIAEPA : Des travaux d'extension du réseau d'eaux usées vont avoir lieu Rue Maurice Albert à compter du 17 novembre et durant une quinzaine de jours (durant les vacances du Cabinet médical).

Logis Saint Etienne : 4 T2 sont actuellement disponibles dans le Logis suite au départ de 2 locataires. Il en rappelle le prix du loyer : 370 € pour les deux du premier étage et 350 € pour les deux du second étage. Le conseil s'interroge sur le montant du loyer jugé un peu élevé par rapport aux logements de Maine et Loire Habitat. Il est décidé dans un premier temps de repasser des annonces dans la presse et en cas d'échec, de revoir le prix des loyers.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : les candidatures sont en cours de réception.

Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

Tourisme : elle rend compte de la commission tourisme de la CCLL du 4 octobre dernier au cours de laquelle un tour des orientations à prendre durant ce nouveau mandat a été fait. Les horaires des 2 offices de tourisme des Rosiers et de Longué seront revus.

2 propositions ont également été faites : retravailler la voie Loire à Vélo de Saumur vers Baugé et maillage du circuit de la Loire vers les territoires agricoles et forestiers.

Rendez-vous a été fixé mercredi 19 novembre à 11 heures avec le CDT et le Conseil Général pour une visite des bords de Loire et l'éventuelle installation, compte-tenu du grand nombre de passage de vélos, d'une halte vélo avec toilettes.

Commerce : concernant le tabac-presse, la signature de l'acte d'achat est prévue pour début décembre après la réalisation des différentes formations obligatoires (Française des Jeux, tabac, ...).

Un rendez-vous est également prévu avec les responsables de la Poste pour valider la reprise du Point Poste par les nouveaux propriétaires ainsi que l'installation d'un point argent par le Crédit Agricole.

Communication : la commission se réunira le 12 novembre prochain à 18 heures, en vue de la préparation du bulletin municipal 2015.

Chemin de randonnée au PDIPR : 13 novembre : pré-visite du circuit.

Camping : avant leurs vacances, ils ont déposé un dossier pour l'obtention du label Loire à Vélo ainsi qu'un dossier de demande de subvention pour des travaux de remise aux normes du bâtiment des sanitaires, auprès du CDT.

Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :

Chemin de randonnée au PDIPR : sur les bords de l'Authion, de la terre sera déposée afin de boucher les trous et des passages de fossés seront faits avec des poteaux téléphoniques en bois afin de ne pas emprunter la route (plus de sécurité).

Travaux d'enfouissement des réseaux Rue Dupetit-Thouars : un dépassement du marché initial est à envisager de l'ordre d'environ 1 000 € du fait de découpes de chaussée.

Des demandes de devis pour la peinture sont actuellement en cours.

Aménagement sécuritaire Rue de la Mairie : devrait être fait au printemps.

Travaux d'entretien d'arbres : un devis va être demandé pour étêter des arbres au camping, sur la prairie près de la péniche ainsi que les peupliers près de la guinguette. Le bois sera à vendre entre 15 à 20 €/le stère.

Réparation de la cale du Port : en vue d'effectuer des travaux sur les pavés de la cale du Port, l'année prochaine, une convention d'occupation du domaine public devra être passée avec les services de la Loire/Conseil général.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et

. L'AUTORISE à signer ladite convention.

Cuma de l'Authion : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- . **DÉCIDE de passer une convention avec la CUMA afin de pouvoir utiliser leur balayeuse moyennant rémunération,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.**

- . **ECOLE DES CASTORS** : Madame informe le Conseil Municipal que le conseil de classe est prévu demain soir. Compte-tenu de la présence des délégués de parents d'élèves, elle les interrogera sur les TAP et sur leurs impressions. Les retours actuels vis-à-vis de la réforme semblent plutôt positifs. La commune va bien toucher le fond d'amorçage pour cette première année et l'association des Maires a obtenu l'assurance, mais sous certaines conditions, de la reconduction de cette aide pour l'année suivante. (mise en place d'un Projet Educatif Territorial, possibilité d'imposer plus d'accompagnants, nécessité pour ces derniers d'être titulaire de Bafa,...).

Face à l'incertitude du versement de ces aides lors de la prochaine rentrée, du coût des activités proposées (musique, sport, etc...), des frais de transport ainsi que de la nécessité de formation du personnel communal, Madame le Maire évoque la possibilité de demander à chaque famille une participation financière (forfait par enfant ? quotient familial ? ...). Avant toute décision, cette question sera étudiée avec attention, la municipalité ne souhaitant pas pénaliser les familles.

En ce qui concerne la formation du personnel, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DECIDE de prendre à la charge de la commune la formation du BAFA pour les personnes concernées, et**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

SIAEPA : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des prélèvements effectués par l'ARS, du Chlorure de Vinyle Monomère a été détecté à 2 endroits, dans le réseau de distribution d'eau, sur la commune de Saint Clément (généralement en bout des réseaux où l'eau circule peu). Très néfaste pour la santé (le CVM est cancérigène) sa présence oblige les syndicats d'eau à entreprendre des travaux coûteux sur les réseaux : changement de canalisation ou mise en place de purges sur le réseau avec évacuation d'importantes quantités d'eau rejetée et perdue. Face à ce problème qui va entraîner de coûteux travaux, un comité de pilotage a été créé à l'initiative du SIAEPA du segréen. Ce dernier rencontrera le Préfet.

RANDO FERME 2015 : se tiendra le 7 juin 2015 sur la commune. Le circuit retenu est le suivant : Point central en bordure d'Authion, au Gué d'Arcis, visite de l'exploitation de M. Pontouis, (maïs semence), M. Mornas (fruits), M. De Gunten (choux, carottes), M. Soret (petits chevaux), M. Ory (maraîchage), M.Jolivet (Pépinières). Le circuit fera entre 6 et 7 km. De nombreux bénévoles seront nécessaires à l'organisation de cette manifestation.

GRAND SAUMUROIS : REFERENT SCOT :

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT du grand Saumurois, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉSIGNE Madame Isabelle DEVAUX comme référent communal,**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

INTERVENTION DE M. BOUSSIN :

CCAS : Le repas des anciens qui a eu lieu le 16 octobre dernier avec l'intervention des enfants de l'école s'est très bien déroulé, dans une excellente ambiance intergénérationnelle. Le menu concocté par la Blairie ainsi que les Paris-brest et brioches du boulanger ont été appréciés par petits et grands.

Les réunions des Amis du Part'Age ont vu leur effectif augmenter avec la présence de 2 nouvelles personnes.

CCLL : Il rend compte de la commission enfant jeunesse du 15 octobre dernier qui a évoqué le sujet des micro crèches et de leur baisse de fréquentation notamment à St Clément et à Vernantes alors que les assistantes maternelles connaissent un regain d'activité. La possibilité d'admettre des enfants des communes voisines de la CCLL moyennant une majoration de 10 % de la facturation a été évoquée. La baisse d'activité de 15 % des centres de Loisirs pose problème par rapport aux investissements qui ont été réalisés. De ce fait, le projet multi accueil de Vernantes n'est pas encourageant.

Affaires diverses :

Madame le Maire rappelle ensuite aux conseillers municipaux :

- L'inauguration de l'exposition sur la guerre 14-18, le 7 novembre à 19 heures au Centre Culturel et jusqu'au 12 novembre ; (permanences de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h).
- Le Téléthon des 14 et 15 novembre,
- 2 réunions sont prévues les 21 novembre à 9 heures et le 1^{er} décembre à 20 h 30 à Baugé sur les communes nouvelles et la réforme territoriale.
- La date du prochain conseil municipal est fixé au lundi 8 décembre 2014 à 20 heures. M. Mortier Président de la CCLL sera présent.

Madame le Maire transmet ensuite au conseil municipal différentes invitations.